

# ENSEMBLE

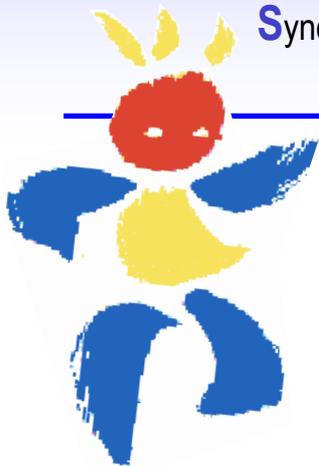
Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 196 □ Avril 2009

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE



ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 15.05.2008 Prix 2 €

Mardi 7 octobre, grève "*pour un travail décent*"

Dimanche 19 octobre Manifestation à Paris  
"*L'éducation est notre avenir*"

Vendredi 7 novembre boycott "*actif*" du CDEN

Jeudi 20 novembre Grève dans les écoles

Manifestation départementale "*établir des Ponts...*"

Jeudi 27 novembre Manifestation départementale  
pour les services publics.

Mercredi 10 décembre "*Un pays, une école, notre avenir*"

Samedi 17 janvier 2009 "*L'éducation est notre avenir*"

Jeudi 29 janvier Grève générale : 2500 à Mende

Jeudi 19 mars Grève générale : 3000 à Mende

Jeudi 2 avril "*mille actions dans l'Éducation*"

Actions locales à construire en réunion d'informations syndicales

## Premier mai : "Tous ensemble"

Face à un mouvement durable, et de plus en plus ample,  
certaines choses deviendront incontournables...

### Réseau Éducation Sans Frontières

Samedi 25 avril à Mende, fête de RESF 48

(Voir programme en page 7)

#### SOMMAIRE

- *Laïcité* : L'idéal laïque aujourd'hui, conférence - débat avec H. Pena-Ruiz p. 2
- *Éditorial* : 29 janvier, 19 mars et après ? ; 2 avril, 1000 manifs pour l'École p. 3
- *Administratif* : Carte scolaire ; Mouvement 2009 p. 4
- *Administratif* : Déclaration FSU au CDEN (extraits) ; Permutations ; Lu au BO p. 5
- *Métier* : Évaluations CM2 ; Formation ; Psychologues, quel avenir ? p. 6
- *Métier* : Mouvement, négociations - relevé de conclusion ; Fête RESF p. 7
- *Agir Ensemble* : Se syndiquer ; infos brèves p. 8

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 31 mars 2009

Conférence-débat  
L'idéal laïque  
aujourd'hui  
animée par  
Henri PENA-RUIZ  
Jeudi 23 avril  
18 heures  
Salle Urbain V  
MENDE  
( voir en page 2 )

# Laïcité

CONFÉRENCE - DÉBAT

## L'IDÉAL LAÏQUE AUJOURD'HUI

FONDEMENTS, HISTOIRE  
ET ENJEUX ACTUELS

Conférence animée par Henri Pena-Ruiz,  
docteur en philosophie et écrivain,  
sur les approches philosophique, juridique,  
comparative et historique de l'idéal laïque.

**Jeudi 23 avril 2009**  
à 18 h, salle Urbain V à Mende.

**Conférence organisée par :**

Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Autonome de Solidarité Laïque, CASDEN Banque Populaire, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Ligue de l'Enseignement (FOL), Mutuelle Assurance de l'Éducation (MAE), Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF), Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), Association Prévention MAIF (AP MAIF), Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Éducation (UNSA-Education), avec le soutien de la Fédération départementale de la Libre Pensée.

**Henri PENA-RUIZ,**

agrégé de l'université, Docteur en philosophie, est maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris et professeur de philosophie en Khâgne au lycée Fénélon de Paris. Philosophe et écrivain défendant les valeurs de solidarité, il est devenu un spécialiste des questions de laïcité qu'il pose comme fondement de l'universalité. C'est à ce titre qu'il a été, en 2003, l'un des 20 sages de la Commission Stasi sur l'application du principe de laïcité dans la République. Il classe la croyance au rang des "opinions spirituelles", au même titre que l'agnosticisme et l'athéisme. Il s'oppose à l'instrumentalisation de la religion et veut donner à la

laïcité toute sa dimension universaliste.

Marianne n'étant ni athée ni croyante, c'est la République qui offre le plus de liberté aux croyances religieuses. Mais il ne faut surtout pas concéder aux religions le droit de contribuer aux décisions d'ordre politique. Il dénonce la laïcité "ouverte" ou "plurielle" comme étant une contestation dissimulée des principes de la laïcité qui, par principe, est ouverte. Quant au repli communautaire, il est stigmatisé par la discrimination dont sont victimes les populations d'origine maghrébine. Pour lui, la justice sociale et les "dispositifs juridiques" (lois) sont des moyens complémentaires de défendre la laïcité.

Cette initiative est née d'une volonté commune des organisations départementales signataires (dont la FSU et ses syndicats) de réagir à une situation qu'elles jugent préoccupante mais aussi de provoquer une réflexion sur la laïcité qu'elles pensent aujourd'hui menacée.

Il y a plus d'un an, les déclarations et les attitudes du Président de la République, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction, ont profondément choqué les Républicains et les Laïques.

En déclarant que : "*dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé*", il établit une hiérarchie inacceptable entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas. Ces déclarations et ces attitudes du Président portent atteinte à la laïcité de la République et remettent en cause ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile.

L'année dernière, dans l'appel "*Sauvegardons la laïcité de la République*", les organisations et les personnalités signataires rappelaient solennellement que, selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elles soulignaient que ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République.

Dans les derniers mois, les attaques contre l'école publique et les associations complémentaires de l'enseignement public, se sont multipliées. Les dernières déclarations ou décisions de divers responsables de l'église catholique prouvent que l'intégrisme ne se cantonne pas à l'islamisme. Les pressions exercées sur les individus, l'École, les collectivités locales... sont multiples et quotidiennes.

Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Églises et de l'État, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

La diversité doit être richesse et non source de conflit.

Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin. Seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

# Éditorial

## 29 janvier, 19 mars et après ?

Pour la troisième fois en quelques mois les enseignants des écoles se sont massivement mobilisés aux côtés de l'ensemble des salariés : près de 60 % d'entre eux étaient en grève le 19 mars.

Les messages répétés qu'envoient plusieurs centaines de milliers d'enseignants des écoles sont largement partagés par 3 français sur 4. Le ministère s'entête à supprimer des milliers de postes d'enseignants alors que, plus que jamais en temps de crise il est nécessaire d'investir dans la formation.

En dépit de quelques inflexions arrachées par la puissance des mobilisations des 29 janvier et 19 mars, gouvernement et patronat persistent dans le maintien de leurs orientations, de leurs "contre-réformes" et de leur dogmatisme idéologique. Refusant d'augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux, de renoncer aux suppressions d'emplois publics et maintenant les dispositifs favorisant les heures supplémentaires, ils continuent à faire le choix de favoriser les revenus du capital contre ceux du travail, de favoriser les actionnaires et les patrons et non leurs salariés, de priver l'Etat de moyens pour satisfaire les besoins sociaux. En multipliant réformes et "projets" : école, universités, recherche, santé, retraite, protection sociale, justice, logement, emploi... ils entendent provoquer des évolutions profondes, si possible irréversibles de notre société vers un système pourtant responsable de la catastrophe économique actuelle. Ils remettent notamment en cause l'ensemble des services publics à travers les suppressions de postes et des missions d'intérêt général, la réduction de leur champ d'intervention, l'introduction de critères de gestion inspirés du privé, reposant sur la mise en concurrence des services et des personnes.

Le SNUipp appelle à poursuivre la mobilisation dans les écoles  
dès le 2 avril avec "*mille actions dans l'éducation*"  
et avec l'ensemble des organisations à faire du

## Premier mai 2009

une journée sociale, familiale et intergénérationnelle exceptionnelle.

Face à un mouvement durable, et de plus en plus ample,  
certaines choses deviendront incontournables.

## Jeudi 2 avril 2009

### 1000 manifestations pour l'école

Plus que jamais dans ce contexte de crise, l'enseignement et la formation des jeunes ne sont pas un coût mais un investissement pour l'avenir.

Ils sont le meilleur rempart contre le chômage.

Le collectif "*L'Éducation est notre avenir*", comme le 19 octobre, comme le 20 novembre, comme le 10 décembre, comme le 17 janvier, comme le 29 janvier et comme le 19 mars, appelle tous ceux qui veulent défendre et transformer le service public d'éducation pour une meilleure réussite des élèves, à le faire savoir haut et fort le 2 avril, dans toute la France, dans tous les lieux où se forme la jeunesse d'aujourd'hui et se forgent les savoirs de demain.

Après la manifestation du 19 mars, la seule concession faite par le gouvernement est un léger recul sur la réforme de la formation des enseignants. Cela ne suffit pas, nous ne laisserons pas ce gouvernement poursuivre son entreprise de démolition de l'École, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publics !

Nous pouvons lui faire entendre raison.

Nous refusons une carte scolaire désastreuse fruit des trop nombreuses suppressions de postes de ces dernières années.

Nous ne transigerons pas sur la garantie d'une formation de qualité pour tous les enseignants.

Jeudi soir 2 avril après le travail ou l'école, le collectif "*L'Éducation est votre avenir*" appelle par 1000 manifestations, rassemblements, retraites aux flambeaux, sur le terrain mobilisons nous, mobilisons l'opinion en faveur de l'éducation.

Devant les écoles, les collèges, les lycées, les universités, sur les places publiques, expliquons, rassemblons, faisons du bruit, pour enfin nous faire entendre !

<http://www.unecole-votreavenir.org/>

AFL – Cé – CEMEA - CRAP Cahiers pédagogiques – EEDF – FAEN – FCPE - FEP CFTD – FGPEP - FERC CGT – FIDL – FOEVEN - Les Francas – FSU – GFEN - ICEM pédagogie Freinet – JPA - La Ligue de l'enseignement - Fédération Léo Lagrange – OCCE - SGEN CFTD - SUD Éducation – UNEF – UNL - UNSA Éducation

# Administratif

## Carte scolaire

**Suite au CTPD du 24 mars et au CDEN du 27 mars**, les décisions de l'administration sont les suivantes :

### Fermetures :

#### Équivalents 7, 5 emplois

- 5e classe Mende Fontanilles élémentaire "Les terres bleues" + 0,25 décharge de direction ;
- 4e classe Le Chastel Nouvel ;
- 0,50 Hôpital F. Tosquelles de Saint Alban ;
- 0,25 décharge Mende maternelle *Les Solelhons* ;
- 0,75 TRBD poste provisoire ;
- 0,25 décharge IMF ;
- 0,50 PEP classe nature Le Ventouzet + 0,50 TRBD Marvejols ;
- 0,50 FOL classe nature Bec de Jeu + 0,50 TRBD Mende ;
- 0,50 itinérant en LV (Florac) ;
- 1 poste besoin éducatif particulier (restitution ministérielle).

Ces mesures, soumises au vote du CDEN ont recueilli une très large opposition : de 12 à 16 votes contre et de 2 à 6 votes pour, malgré cela, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a maintenu ses projets !

### Ouvertures (votées à l'unanimité) : Équivalents 6, 5 emplois

- 3e classe St André Capcèze (Vielvic) ;
- 5e classe St Bauzile (Rouffiac) + 0,25 de décharge de direction ;
- 0,50 CLAD Florac qui complète le 0,50 existant ;
- 1 TRBD (fléché anglais) Mende maternelle *les Chênes* ;
- 0,50 référent MDPH, qui complète le 0,50 existant à Florac ;

### Autres points à l'ordre du jour du CDEN :

- Indemnités représentatives de logement des instituteurs : Pour 2008,
- Célibataire sans enfant : taux de base 2280 €
- Marié(e) ou célibataire avec enfant à charge : taux majoré 2751 €.
- Renouvellement quadriennal des DDEN, avis du CDEN.

- 1 CPD "maternelle" ;
- 1 TRBD Marvejols ;
- 0.25 CLEMI (maintien de l'existant)

### RASED (vote 15 contre, 2 pour) : 3 sédentarisations

- 1 CLAD de Florac ;
- 1 groupe scolaire de Mende ;
- 1 groupe scolaire de Marvejols.

### Fléchage de postes :

- occitan : Langogne (lors du CTPD, le SNUipp a demandé la création d'un cursus bilingue).
- anglais : Hures la Parade, Le Collet de Dèze, St Germain du Teil, Chambon le château, St Bauzile-Rouffiac.

Ces instances étant consultatives, M. l'Inspecteur d'Académie a maintenu et confirmé ses propositions malgré l'importance du vote défavorable.

Suite aux élections de décembre la représentation syndicale est de **7 FSU (+1)** et **3 UNSA (-1)**.

### Représentants FSU

**CTPD Titulaires** : BAUMLE Sandrine (SNUipp), BOUDET Josette (SNES), BOURGEAT Claudine (SNUipp), CORDESSE Claire (SNUipp), FUMEL Hervé (SNES), LATOUR Sébastien (SNES), ROBIN François (SNEP).  
**Suppléants** : CORDESSE Marianne (SNES), FEFFER Sophie (SNUipp), GERBAL Christian (SNEP), HICAUBERT Karine (SNUipp), ILLES Joël (SNES), PERRET Nathalie (SNUipp), PREVOST François (SNES).

**CDEN Titulaires** : BAUMLE Sandrine (SNUipp), BEAUCLAIR Éric (SNUipp), FUMEL Hervé (SNES), ILLES Joël (SNES), PERRET Nathalie (SNUipp), PREVOST François (SNES), ROBIN François (SNEP).  
**Suppléants** : BENAVIDES Charles (SNES) CHARDENOUX Michèle (SNUipp), COGOLUEGNE Jacqueline (SNICS), CORDESSE Claire (SNUipp), DELGADO Rémi (UNATOS), LAZES Florence (SNUipp).

## CAPD du 17 mars

### Mouvement 2009

Cette CAPD avait à son ordre du jour, la circulaire du mouvement du personnel.

- Concernant le nouveau barème, l'administration départementale se cantonne à appliquer le cadrage académique pour les bonifications que le **SNUipp** persiste à trouver excessives voire pour certaines "déplacées".
- Pour les congés parentaux, la règle de conservation du poste est maintenue.
- Pour les RASED, le **SNUipp** est intervenu pour que les personnels victimes de fermetures puissent bénéficier des 500 points prévus en cas de mesure de carte scolaire et s'ils ne demandent pas de postes "sédentarisés".
- Le **SNUipp** a contesté la régression concernant les temps partiels accordés aux directeurs d'école sur autorisation qui seront dorénavant systématiquement refusés !  
*NDLR : la légalité de cette décision est à vérifier.*

- Pour les collègues bénéficiant de points de stabilité, acquis avant 2003, ce sera la dernière année où ils seront comptabilisés.
- Les délégués du personnel ont une nouvelle fois alerté l'administration contre les risques de la communication de résultats provisoires avant la CAPD. Il a été rappelé l'intérêt du travail de vérification préalable à cette CAPD fait par les délégués du personnel en lien avec les services de l'inspection. Ce travail a toujours permis de corriger des erreurs entraînant des chaînes de mutations parfois importantes. Les Syndicats craignent aussi, qu'avec les nouvelles règles, il y ait davantage de facteurs d'erreurs. Ainsi, être averti quelques jours avant la CAPD ne garantira pas d'être affecté sur le poste annoncé par l'administration.

Outre le travail des délégués du personnel dans les CAPD, les groupes de travail, les réunions d'information, la pétition... le **SNUipp** a déposé un préavis de grève au niveau académique pour faire pression auprès du rectorat pour faire bouger le carcan du cadrage académique. Le recteur a refusé de recevoir les délégués du personnel, renvoyant aux Inspecteurs d'Académie le soin d'adapter les règles du mouvement qui restent "départementales". De leur côté les Inspecteurs d'Académie lors des négociations ont, de façon systématique, renvoyé vers le Recteur qui imposerait des règles académiques.  
*"Ping-pong administratif sur le dos des personnels".*

# Administratif

## Déclaration de la FSU au CDEN (extraits \*)

La crise économique et ses conséquences sociales, les licenciements qui se multiplient, les profits et les écarts de revenus qui sont toujours plus importants, rendent d'autant plus urgente la nécessité de politiques économiques et sociales alternatives.

En dépit de quelques inflexions arrachées par la puissance des mobilisations, notamment du 29 janvier et du 19 mars, gouvernement et patronat persistent dans le maintien de leurs orientations, de leurs "contre-réformes" et de leur dogmatisme idéologique.[...] En multipliant réformes et projets [...] ils entendent provoquer des évolutions profondes, si possible irréversibles [...] vers un système pourtant responsable de la catastrophe économique actuelle. Ils remettent notamment en cause l'ensemble des services publics à travers les suppressions de postes et des missions d'intérêt général, la réduction de leur champ d'intervention, l'introduction de critères de gestion inspirés du privé, reposant sur la mise en concurrence des services et des personnes. [...]

### Dans l'Éducation nationale [...]

pour les **associations complémentaires** de l'enseignement public, particulièrement actives et utiles dans notre département, l'avenir est toujours très incertain à cause des retombées locales de décisions nationales.

La fermeture annoncée de deux demi-postes aurait des conséquences graves sur les structures et l'emploi.

**La Lozère** a besoin des services publics et d'un service public d'éducation de qualité partout dans le département [...]. Son existence sur tout le territoire est vitale et la question de son implantation dans les zones en difficulté démographique est essentielle. [...]

En ce qui concerne le premier degré, le Ministère s'entête à supprimer 3000 postes d'enseignants en RASED et à diminuer de 3000 le nombre de postes au concours. Suppressions de postes d'autant plus inadmissibles que les écoles élémentaires et maternelles accueilleront 14 000 élèves supplémentaires en septembre 2009.

Concernant **le recrutement et la formation** des maîtres, la FSU prend acte des premières évolutions du Ministère.[...]

La FSU demande que la formation sur le site IUFM de Mende soit poursuivie [...].

L'avenir des classes de petites sections des **écoles maternelles** est aussi menacé. [...] L'objectif du gouvernement est d'aligner la France sur la réalité européenne.

Cette volonté qui constitue une régression pour l'école maternelle mais aussi pour les services publics, la santé, etc... vise à récupérer des emplois et à en transférer les charges vers les collectivités territoriales. Pour la FSU, la défense de l'école maternelle, exception française et exemple de qualité, est une priorité politique forte à défendre. En Lozère, elle passe par l'ouverture de classes maternelles rurales dès que les effectifs de la classe unique dépassent 14 élèves.[...]

**L'avenir des RASED** est aussi fortement menacé. En Lozère, ce sont de fait trois postes qui vont être fermés à la rentrée. Le redéploiement des personnels affectés précédemment sur ces dispositifs, sur des écoles de centres (Mende, Marvejols et Florac) pénaliserait obligatoirement les écoles situées dans les villages. Les élèves en difficultés scolaires dans ces petites écoles ne pourraient plus bénéficier de ce type d'aide. Dans le Journal officiel du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en réponse au sénateur Philippe Madrelle, le Ministère déclarait : "*Les RASED des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet, des modalités d'intervention itinérantes peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminées*".

La Lozère correspond à la situation décrite, pourtant 3 postes sur 11 sont concernés par les mesures de carte scolaire. Est-ce ainsi que doit s'entendre "*l'exceptionnellement*" de la réponse ministérielle ?

La Lozère, de par ses spécificités, doit garder tous ses moyens pour un service public d'Éducation de qualité et de proximité. Vouloir l'aligner sur des ratios nationaux, voire même académiques, n'a aucun sens si ce n'est de vouloir l'asphyxier et accroître sa désertification.

\* voir texte intégral sur <http://48.snuipp.fr>

## Permutations informatisées

### 8 départs de Lozère :

Ardèche 2, Aveyron 1, Bouches du Rhône 1, Creuse 1, Gard 1, Guadeloupe 1, Hérault 1.

### 9 entrées :

Ardèche 1, Deux Sèvres 1, Guadeloupe 1, Haute Loire 1, Hauts de Seine 1, Isère 1, Paris 1, Puy de Dôme 1, Val d'Oise 1.

Pour ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction, **les demandes d'exeat - ineat** sont à faire par la voie hiérarchique, **avant le vendredi 29 mai.**

## Lu au B.O.

### n°10 du 5 mars 2009

- Encart : "L'Ecole agit ! Pour le développement durable".
- Vacance de poste : enseignant du 1<sup>er</sup> degré spécialisé à la SEGPA du Lycée Comte de Foix, Andorre.

### n°11 du 12 mars 2009

- Éducation artistique : partenariats au service de l'Éducation nationale dans le domaine de l'éducation musicale.
  - sections internationales : création d'une section internationale germanophone à l'école Gambetta B. de Sèvres.

### n°13 du 26 mars 2009

- Obligation scolaire : Contrôle du contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat.
- Liste d'aptitude : Accès au corps des inspecteurs de l'Éducation Nationale, année 2009.

## Évaluations CM2 : nouvel épisode

Sans aucune consultation des instances (CSE par exemple), ni information aux organisations syndicales, le ministère met en place une nouvelle évaluation des élèves de CM2 concernant les connaissances du socle commun, donc non restreintes aux seuls maths et français. Les enseignants concernés n'ont été destinataires d'aucune information, autre que celle qu'ils avaient été choisis pour participer à cette expérimentation....

Cette façon de procéder est inacceptable, tant pour les enseignants qui ne sauraient être de simples exécutants d'un dispositif dont ils ignorent tout, que pour les élèves, utilisés comme "cobayes" d'un dispositif mis en place, une fois encore, de manière précipitée puisque les résultats sont attendus fin mars !  
**Le Snuipp s'adresse au ministère pour dénoncer cette procédure et soutient les collègues de CM2 qui refusent de se plier à cette nouvelle évaluation.**

### Formation des enseignants : penser d'abord aux élèves

Enseigner est un vrai métier : mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire que pédagogique et professionnelle. Pour le **SNUipp**, la réforme de la formation des enseignants doit d'abord avoir des résultats positifs pour tous les élèves : c'est pourquoi elle ne peut continuer de se mettre en place dans la confusion, la précipitation et l'incohérence.

La mobilisation des personnels, la demande d'abandon du projet actuel et d'ouverture des discussions ont conduit le ministre à revenir sur plusieurs décisions et à préciser plusieurs points. Le ministre a dû concéder qu'un tiers de service sera consacré à la formation continue lors de l'année post-concours. Il a décidé, devant les demandes unanimes, de maintenir en 2010 les épreuves du concours en l'état tout en exigeant dans le même temps une inscription en première année de master dès septembre 2009.

Le contenu des épreuves du concours de recrutement des professeurs des écoles étant maintenu, le **SNUipp** demande donc que la formation en IUFM, seule formation existante pour les épreuves actuelles, soit maintenue et que les étudiants puissent continuer de s'y inscrire.

Il serait incohérent et aberrant de se priver de l'expérience des formateurs actuels et de ne pas utiliser le dispositif de stages existant. Le **SNUipp** demande que cette année de préparation soit reconnue comme première année de master.

Il demande également que soit maintenue une véritable année de formation en alternance avec mi-temps en responsabilité et mi-temps en formation à l'IUFM après la réussite au concours.

D'autres éléments restent encore dans l'inconnu : quel sera le contenu et l'organisation de la formation de l'année post-concours ? Quel sera le nombre de stagiaires en postes à la rentrée 2010 ? Quelle sera leur formation professionnelle ? Que devient le recrutement sur liste complémentaire ? Quel rôle pour les PEMF ? Des décisions urgentes sont à prendre et de réelles négociations nécessaires. Il faut sortir d'un dispositif aussi précipité qu'aventureux, qui comporte le risque d'une dégradation de la formation professionnelle des enseignants avec ses conséquences néfastes pour les élèves.

C'est en ce sens que le **SNUipp** appelle les enseignants des écoles à poursuivre leurs mobilisations.

## Psychologues : quel avenir ?

Les organisations professionnelles et syndicats ACOP-F, AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP, SnpsyEN-UNSA, SNUipp-FSU ont publié un communiqué de presse commun\*.

A l'heure où le ministre annonce des changements dans le recrutement et la formation des enseignants la question des psychologues reste en suspens.

Les psychologues scolaires attendent depuis longtemps une régularisation de leur situation statutaire et demandent une formation alignée sur celle des psychologues des autres fonctions publiques et des autres champs professionnels.

Or qu'envisage le ministère ? Un recrutement par un master "métiers de l'éducation et de la formation" qui ne donnerait pas à ces personnels l'usage du titre réglementé par la loi de 1985 et ne leur permettrait plus d'exercer en tant que psychologue.

Alors que les demandes sociales et institutionnelles n'ont jamais été aussi fortes, la politique éducative actuelle fragilise les équipes pluri-professionnelles et les dispositifs d'aides type RASED.

Le recours à la précarité est une des solutions du ministère pour combler des manques criants au détriment de la qualité du système éducatif.

Dans tous les secteurs, les besoins de psychologues sont reconnus par les experts et l'opinion, la confusion sur la formation et la baisse notable des recrutements de psychologues dans le 1er et le second degré assombrissent fortement l'avenir de la psychologie dans l'Éducation nationale.

Les signataires demandent des négociations urgentes et un recrutement interne et externe des psychologues de l'Éducation nationale à partir de tous les masters mention psychologie suivi d'une année de formation spécifique afin d'obtenir un statut identique et la possibilité de travailler en service de psychologie de la maternelle à l'université.

\* voir sur <http://48.snuipp.fr>

# Métier

## Négociations et relevé de conclusion

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : SNUIPP -FSU.

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 16 mars 2009.

Date/heure/lieu de la négociation : 18 mars à 17 h à l'Inspection Académique.

### I - Participants :

Représentants de l'organisation syndicale concernée : Sandrine BAUMLE, Claire CORDESSE, Samuelle TAURISSON.

Représentants de l'Administration : Guy STIEVENARD IA DDSEN, Paul DESCOTES Secrétaire Général, Véronique REBOUL ADAENES, Chef de la DRH et des Emplois 1<sup>er</sup> degré.

### II – Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration :

Revendications de l'organisation syndicale :

- 1) Diminuer la valeur des bonifications pour l'ensemble des priorités retenues
- 2) Modifier la hiérarchie des priorités pour adopter l'ordre suivant :
  - Mesures de carte scolaire
  - Personnels handicapés
  - Cas médicaux graves non prévus dans le barème
  - Sorties de CLD ou de postes adaptés
  - Autres majorations pour réintégration (après détachement ou disponibilité)
- 3) Supprimer les bonifications ci-après :
  - pour fonctions particulières
  - pour les enseignants affectés cette année à titre provisoire
  - pour les enseignants stagiaires.

Concernant ces derniers, le SNUipp pense que le dispositif précédent, qui consistait à leur réserver certains postes lors de la deuxième phase du mouvement, était plus intéressant pour eux au niveau professionnel et moins pénalisant pour les enseignants sortis de l'IUFM depuis moins de 5 ans.

- 4) Faire bénéficier les maîtres spécialisés de RASED touchés par une mesure de carte scolaire de la bonification de 500 points s'ils sollicitent un poste autre que ceux figurant sur la liste pré-établie (postes de sédentarisation).

- 5) Redonner aux délégués des personnels l'accès aux informations concernant le mouvement avant la communication sur I-Prof du projet d'affectation des personnels afin de leur permettre de faire leur travail de commissaires paritaires.

Réponses apportées par l'administration :

- 1) Le barème, dans son principe, traduit les priorités ministérielles. Les valeurs attribuées à chacune d'entre elles sont le résultat d'une harmonisation entre les 5 départements de l'Académie. Il n'appartient pas à l'Inspecteur d'Académie d'y apporter des modifications. Les bonifications massives allouées aux personnels handicapés et aux mesures de carte scolaire sont significatives, dans le premier cas, d'une priorité absolue et, dans le second, d'une priorité à la réaffectation.
- 2) La hiérarchie des priorités est intangible puisqu'elle correspond très exactement aux recommandations ministérielles. On rappellera, à cet égard, que les mesures visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées relèvent du domaine législatif, tandis que les autres dispositions sont d'ordre réglementaire. S'agissant des majorations de barème pour réintégration, il est entendu qu'elles s'appliquent au seul bénéfice des sorties de CLD, de poste adapté ou de disponibilité de droit.
- 3) Pour des raisons similaires de cohérence académique, les bonifications contestées (fonctions particulières, affectations à TP, enseignants stagiaires) doivent être maintenues.
- 4) Les maîtres spécialisés de RASED touchés par une mesure de carte scolaire dans le cadre de la sédentarisation bénéficient d'une bonification de 600 points s'ils sollicitent un poste dans l'une des écoles désignées par une liste pré-établie. Dans l'hypothèse où leurs vœux porteraient sur un autre poste du réseau ou sur un poste ordinaire, ils pourront bénéficier du régime de droit commun des mesures de carte scolaire, c'est-à-dire des 500 points de bonification.
- 5) La volonté ministérielle de rétablir l'administration dans ses prérogatives d'information des personnels se traduit, en amont du mouvement, par la mise en place de cellules téléphoniques et, dès l'élaboration du projet de mouvement, par l'information individuelle des personnels concernés. Cette information sera donnée sur I-Prof par les services des inspections académiques, avec les précautions qui s'imposent. Pour satisfaire aux principes d'une information immédiate, continue et actualisée, les

**Le texte ci-dessous est le relevé de conclusion intégral transmis par l'Administration, suite à la négociation préalable au dépôt de préavis de grève sur les modifications apportées au mouvement des personnels.**

ajustements éventuels seront notifiés sans délais dans les mêmes conditions. Les craintes exprimées quant à la fiabilité du projet avant la consultation de la CAPD sont l'occasion de rappeler que les projets de mouvement des campagnes précédentes ont été pratiquement validés en l'état, les ajustements s'avérant exceptionnels.

### III – Conclusions de la négociation :

- Les points d'accord :

- 1) L'application, aux maîtres de RASED dont le poste est supprimé, de la bonification de 500 points pour toute demande de réaffectation en réseau ou sur un poste ordinaire. Conformément à l'esprit de la mesure de carte scolaire, cette bonification est applicable aux postes les plus proches de l'affectation précédente. En outre, les maîtres qui obtiendraient un poste ordinaire perdraient le bénéfice de l'indemnité allouée aux enseignants spécialisés.

- 2) Le champ d'application des bonifications pour réintégration (point 2, 2 d paragraphe).

- Les points de désaccord :

Sur les autres points, le SNUIPP maintient ses objections et son opposition.

L'Inspecteur d'académie

Les représentants des personnels

## Réseau Éducation Sans Frontières Samedi 25 avril à Mende, fête de RESF 48

"Rassembler autour de l'association et collecter les fonds nécessaires aux actions"

### Programme :

- ☐ 14 h 30 ouverture, spectacle enfants "Histoire de" Cie Faux Mouvement (Valérie Renaud).
- ☐ 16 h 30 Spectacle de clowns "Pépette et Félicien" (Serge Lacan).
- ☐ 18 h 00 Débat et échanges "Lozère, migration et Droits de l'Homme" avec simultanément, "contes, lecture" pour les enfants.
- ☐ 19 h 30 Vente assiettes salades ou sandwiches
- ☐ 21 h Concert "Transmonde" (reggae).

# Agir Ensemble

**La force de notre profession  
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	INSTITUTEURS						PROFESSEURS DES ÉCOLES						P.E.G.C.				
	A D J O I N T	DIRECTION			S P É - I M F	Dir. Spé à 4 Cl.	A D J O I N T	DIRECTION				S P É - I M F	H O R S C L	C L · N O R M.	H O R S C L	C L · E X C	
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +						S E G P A
11e	140	141	144	148	144	149	175	176	180	184	187	189	177	149			
10e	128	129	132	136	132	136	163	164	167	171	174	176	165	137			
9e	117	118	121	126	121	126	150	151	154	158	161	163	152	130			
8e	111	112	115	119	115	119	141	142	145	149	152	154	142	122			
7e	Retraités: pension < 1400€ 84 € pension > 1400€ 90 €						131	132	135	139	142	144	134	210	116		
6e							121	122	126	132	135		128	199		174	
5e	AVS, Adjt d'éducation, EVS : 46 € Disponibilité, Congé parental : 46 € Congé de formation :						114	115	118	122	125			187		162	
4e	80 % de la cotisation et selon le temps partiel :						109	110	113	117	120			173		149	198
3e	50 %, 75%... de la cotisation.						104	105	108	112	115			163		137	186
2e							PE1 IUFM et LC sans poste : Gratuit PE2 IUFM et LC en poste : 81 €						152			130	174
1er													134			122	162

**Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.**

## BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

**Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP  
à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE.**

## Infos en bref

**Intégration** dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude 2009-2010  
Candidatures avant le **lundi 27 avril.**

**Mutations par exeat et ineat directs**  
Limite de réception à l'Inspection académique (voir p. 5)  
**vendredi 29 mai.**

**Mouvement** : saisie des vœux à partir du **vendredi 3 avril 14 h.**  
Clôture le **vendredi 24 avril 17h.**

À voir sur  
<http://48.snuipp.fr>

**Communiqué de presse** sur la psychologie scolaire.

**Déclaration FSU au CDEN Lozère.**

**Interview** de Jean Claude Emin, inspecteur général, **sur l'évaluation**, parue dans la revue **Unité et Action** de février-mars 2009.



**SNUipp**

**SNUipp 48 (FSU)**

Commission paritaire de presse  
N°0407 S 06095  
Imprimé par nos soins  
Prix : 2 €  
ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48.  
**Publication mensuelle**